



Recours acheteur appartement avec locataire en place

Par decaux

Bonjour et merci marques de politesse

CG du forum

Nous envisagions d'acheter un appartement avec une locataire en place .

La locataire a été avisé il y a 6 mois par huissier mais elle ne veut pas partir

Peut on demander un recours à la propriétaire qui veut nous vendre l'appartement

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

VOTRE notaire sait rédiger la condition suspensive qui vous protège dans un tel cas.

Par decaux

bonjour

On devait signer la vente d'un appartement le 5 juillet mais la locataire qui est en place. son bail s'est terminé le 31 juin ne veut pas partir. Nous avons vendu notre maison dans 3 semaines donc plus de logement. Avons nous un recours de dédommagement auprès du propriétaire?

Merci

Par yapasdequoi

Si rien n'est prévu au compromis, le vendeur ne peut pas vous vendre ce bien s'il est toujours occupé.

Il manquerait à son obligation de délivrance.

Soit il vous propose une indemnisation à l'amiable, soit vous annulez le compromis sans frais, soit vous allez au tribunal pour des dommages et intérêts.

Vous avez le même notaire ? C'est dommage.

Par decaux

non nous n'avons pas le même notaire

Par yapasdequoi

Alors demandez à VOTRE notaire ses conseils pour sortir de ce bourbier.

Expulser un locataire qui s'incruste prend en moyenne 2 ans.

Le mieux serait d'annuler le compromis et d'obtenir un dédommagement des vendeurs. Mais ils vont sans doute refuser et ça se décidera au tribunal.

Par Isadore

Bonjour,

Vos recours vont dépendre du contenu du compromis. Il est en effet impératif de demander à votre notaire de vous conseiller. C'est son rôle et il connaît le dossier. S'il a bien fait son travail le compromis prévoit ce cas avec une clause qui vous protège.